**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

**Band:** 11 (1965)

Heft: 1: Deux lustres 10 ans : janvier 1955-janvier 1965

Rubrik: [Impressum]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## AVIS

LEGS DE Mme VEUVE EMILE ALLEMANDI DESTINE A DOTER CHAQUE ANNEE UNE JEUNE FILLE DE NATIONALITE SUISSE

Somme annuellement disponible, environ 1.400 F

Mme Emile Allemandi, de Basel-Augst (Bâle-Campagne), a eu la charitable pensée de léguer une somme de 40.000 francs, dont les intérêts doivent être employés à doter chaque année, à Paris, une jeune fille de nationalité suisse, afin de lui permettre de se marier ou de s'établir.

A teneur d'une note explicative annexée à son testament, Mme Emile Allemandi a mis à son legs les conditions principales suivantes :

- 1° Les jeunes filles appelées à en bénéficier pourront être de n'importe quelle religion;
- 2° On donnera la préférence aux personnes âgées de 17 à 30 ans ;
- 3° On n'exclura pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin ;
- 4° Il sera dressé un contrat de mariage protégeant les apports de la femme ;
- 5° Les dons ne seront jamais fractionnés, afin de procurer aux bénéficiaires une de ces grandes joies faisant date dans toute leur existence;
- 6° La remise de l'apport aura lieu le jour du mariage, qui devra être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année. Une médaille, portant d'un côté les armoiries de la Confédération suisse et de l'autre le nom de la jeune fille, la date du mariage et le nom de M. et Mme Allemandi, sera remise à l'intéressée à cette occasion.

Le Conseil fédéral, chargé de la gestion du capital laissé par Mme Allemandi, a chaque année à disposer, à partir du 31 mars, d'une somme d'environ 1.500 francs.

La bénéficiaire du legs est désignée par une Commission spécialement constituée à cet effet ; celle-ci examine les demandes en observant, cela va sans dire, la plus entière discrétion.

La Commission chargée de désigner la bénéficiaire du legs Allemandi est composée actuellement de :

M. F. Lampart, Président, 11, bd Davout, Paris, 20°. M. A. Beyeler, 29, rue de Fontenay, Vincennes

M. A. Beyeler, 29, rue de Fontenay, Vincennes (Seine).

M. A. Senn, 10, rue du Général-Foy, Paris, 8°.

Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à l'un de MM. les Membres de la Commission. depuis longtemps remédié à cette lacune impardonnable.

Nous avons applaudi pourtant à l'énergique sens patriotique de la S.H.B. qui a su prendre la décision voulue pour installer la **Maison de Retraite** pour nos vieux jours à Issy-les-Moulineaux et va y accueillir notre fameux Hôpital suisse et qui a, enfin, après de longues années de tâtonnement, décidé d'édifier ses divers bâtiments sur le terrain de notre Maison de Retraite.

Il est évident que la Maison suisse ne peut et ne doit pas se faufiler également sur ce terrain qui reste voué

aux bonnes œuvres hospitalières.

Peut-être aurions-nous pu utiliser le terrain qui était réservé à Neuilly pour cet « indispensable » Hôpital suisse. Neuilly, quartier résidentiel par excellence, certainement moins coûteux que le projet (très vague) qui avait été formé pour édifier « notre maison » dans les Champs-Elysées, projet financièrement impensable.

Cette **Maison suisse**, qui pourrait éventuellement être installée dans un quartier de Paris grâce à l'achat d'un immeuble qui se prêterait à ce projet, donc suffisamment grand pour contenir :

l° une salle de spectacle et auditorium qui serait fort utile pour pouvoir permettre aux Sociétés encore valides de donner des manifestations, salle pouvant être louée très facilement pendant une partie de l'année à des organisateurs de spectacles français ou étrangers, donc amortissement rapide et certain;

2º des locaux pour les répétitions et exercices des

Sociétés sportives;

3º des salles de réunions pour les commerçants suis-

ses de Paris et du pays ;

4º un restaurant-brasserie avec billards, pistes de boules, des tables de ping-pong; judo, tables pour les « jasseurs », piste de danse pour les enragés de la polka, de la valse, du mambo, etc..., et combien d'autres utilisations.

A mon humble avis, cette **Maison de Paris** sera le seul lien tangible qui doit redonner un peu de vie aux Suisses et doubles nationaux de Paris et sa banlieue. Il faut étudier le problème sans plus tarder, et surtout le réaliser, ce qui est possible car on pourra faire appel aux compatriotes, commerçants et particuliers, pour réunir les fonds. Peut-être nos autorités centrales seraient-elles susceptibles de s'y intéresser financièrement, d'autant plus que l'exploitation commerciale de cet ensemble sera bénéficaire. Et puis la colonie suisse de Paris doit-elle continuer à disparaître? Nous valons bien quelques malheureux Africains. L'avenir me donnera raison si on sait prendre dès maintenant le taureau par les cornes, ou alors achetons ensemble le mésoscaphe et, après nous y être tous enfermés, immergeons-nous dans la Seine. Que restera-t-il? des glouglous.

Nous avons aussi un « Messager Suisse de France » qui représente pourtant pour nous le vrai bulletin suisse en France, et surtout pour nous tous de la région parisienne. Mais, si trop de compatriotes persistent à le bouder alors que ses informations fort variées représentent pour nous le seul lien avec chacun de nous, ce journal, faute d'abonnés en suffisance, devra-t-il aussi disparaî-

tre?

Non? Vous tous les oublieux, réveillez-vous, n'hésitez pas, abonnez-vous, écoutez dès maintenant les conseils que ne peuvent manquer de vous donner en ce sens les fidèles abonnés et lecteurs présents du « Messager ».

H. BERGER.